

**TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
CERTIFICAT D'AGREMENT DE TYPE D'EMBALLAGE**

Demandeur : SANYPICK PLASTIC, S.A.
C/ Carlos Jimenez Diaz, 23
28806 ALCALA DE HENARES (MADRID) Espagne

**N° 10024
Indice 0**

DOCUMENTS DE REFERENCE :

- Transport par route : ADR (Partie 6), à jour au 01/01/2023
- Transport par chemin de fer : RID (Partie 6), à jour au 01/01/2023
- Transport par voie navigable : ADN (Partie 6), à jour au 01/01/2023
- Transport par voie maritime : Code IMDG (Partie 6), à jour au 01/01/2023
- Transport aérien : DOC OACI 9284 AN/905 (Partie 6), à jour 2022/2023
- Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses - Règlement type - ST/SG/AC.10/1/Rev.22 - Partie 6

DESCRIPTION DU TYPE D' EMBALLAGE (selon les données de demandeur) : N° d'ordre 17416A

- Fabricant : KLG CONTEN, S.L. / E-28340 Valdemoro, Madrid
- Code d'emballage : 3H2
- Type, matériau : Jerricane, Plastique
- Mode de fabrication : Injection
- Référence commerciale : Biosecure Plus 1L
- Matière première constitutive : 60% PP + 40% ryPP

- Plans : Contenedor Biosecure Plus 1 Litros du 10/11/2020 - Tapa Biosecure Plus 0,6-1 Litros du 10/11/2020
- Capacité nominale : 1 L
- Capacité réelle : 1 L
- Poids à vide (tare) : 0,123 = (0,094 + 0,029) kg
- Dimensions extérieures hors tout : 0,089 x 0,089 x 0,194 m
- Epaisseur minimale : 1,2 mm
- Fermetures : Couvercle en plastique (PP provisoire et définitive) clipsé sur le corps avec capot en plastique de fermeture

- Manutention : Une anse en plastique moulée avec le couvercle
- Décompression : Néant
- Granulométrie du lest : Granulés PE (59 grains par gramme)
- Particularités : Sans

DOMAINE D'UTILISATION AGREE : Marchandises dangereuses solides dans les conditions suivantes :

- Groupe d'emballage : II,III
- Masse brute Maximale : 0,7 kg
- Gerbage : Charge maximale : 10 kg

EPREUVES ET MARQUAGE :

Résultats d'épreuves satisfaisants, selon rapport : **BVT 356952 indice 0 du 12/01/2023**

Référence et indice du plan d'assurance de la qualité : **PAQ 3569-3F-1202 indice 0 + Annexes 1 et 2 indice 0**

Modèle de marquage à apposer sous réserve du respect des dispositions réglementaires:



3H2 / Y 0,7 / S / - -*

F / BVT 356952 / SANYPICK

*** se reporter à l'annexe au Certificat d'agrément**

Délivré à Rungis

Le 12/01/2023

Pour une durée de 5 ans

Un exemplaire du Certificat d'agrément est transmis au Ministère chargé des transports.

Le Responsable du laboratoire agréé

M. L.DAROLLES

